

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 104

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

OBJET

Organisation du 87ème Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF)
- Convention de partenariat

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Communication et de la Presse et des Evénements
11517**

PRESENTATION

La Commission permanente réunie le 12 mai 2017 a approuvé la participation de l'Institution à l'organisation du 87^e Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF), à Marseille, du 18 au 20 octobre 2017.

Le Congrès de l'ADF, association pluraliste qui réunit les élus départementaux et les partenaires publics et privés afin d'affirmer des positions sur les priorités de travail et d'action des départements, est un événement annuel qui réunit les délégations de l'ensemble des Conseils départementaux de métropole et d'outre-mer. Constitué de séances plénières, d'ateliers, table-rondes et de débats thématiques, ponctués d'interventions, il accueille des personnalités politiques et des représentants de la société civile durant 3 jours.

La préparation et l'organisation de ce Congrès relève de la responsabilité partagée du Département et l'ADF ; le Département portant, la responsabilité opérationnelle directe de l'organisation événementielle et assurant, notamment, en concertation avec l'ADF, le lien avec l'ensemble des prestataires mobilisés sur le plan logistique.

Pour ce faire et comme mentionné dans le rapport n°50 du 12 mai 2017, le Département et l'ADF co-signeront une convention de partenariat financier ayant pour objet de définir les obligations respectives des deux parties et les modalités financières d'organisation du Congrès.

La forme prévisionnelle du budget du Congrès a été soumise au Bureau de l'ADF du 28 juin 2017. Elle constitue la base de l'accord réglant la question des recettes et des dépenses liées au déroulement de la manifestation.

Les recettes de cette manifestation seront abondées par la commercialisation par l'ADF de stands « partenaire » et par les frais d'inscription des participants au Congrès, estimées à 200 000 €

Les conditions de cette convention de partenariat sont détaillées dans la convention jointe au présent rapport.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- m'autoriser à signer la convention de partenariat financier avec l'Assemblée des Départements de France du 87^e Congrès de l'ADF,
- vous prononcer sur le montant de cette recette qui s'élève à 200 000 €

La recette sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL